

DOSSIER DE PRESSE

LES ASPHYXIÉS

RETOURNENT AU GOUVERNEMENT SES CADEAUX TOXIQUES

Le 14 janvier 2014



CONTACT PRESSE

Sylvie FONTLUPT
Pôle communication presse UNAPL
06 72 82 42 18



Professions libérales,
les métiers de la vie **EN DANGER**

RAPPEL DES FAITS

Mi-décembre, l'UNAPL a lancé une action de protestation nationale pour exprimer le ras-le-bol des professions libérales face à la politique du gouvernement, qui depuis de nombreux mois, conduit à l'asphyxie d'un secteur représentant 26,9 % du total des entreprises françaises, dont 89% de TPE, et qui totalise 2 millions d'actifs dont 1 million de salariés.

En particulier, l'UNAPL a voulu dénoncer :

- **L'asphyxie fiscale**, avec un matraquage fiscal insupportable et la sur-taxation arbitraire de 40% des professionnels en BNC pour la CFE contenus initialement dans le projet de loi de finances pour 2014.
- **L'asphyxie de la retraite**, avec une nationalisation du système de retraite des professionnels libéraux pour que l'Etat puisse ponctionner les provisions qu'ils ont faites afin d'assurer le départ à la retraite des générations issues du baby-boom et garantir la solidarité intergénérationnelle, alors qu'ils reversent déjà 30 % de leurs cotisations à la compensation nationale !
- **L'asphyxie du dialogue social**, avec une marginalisation des entreprises libérales qui sont pour l'essentiel des TPE et représentent plus du quart des entreprises françaises, tandis que seules les grandes entreprises du CAC 40 sont écoutées et favorisées par le gouvernement.





LES ASPHYXIÉS RETOURNENT AU GOUVERNEMENT SES CADEAUX TOXIQUES

Tout ceci vient à la suite d'une série de brimades imposées par le gouvernement aux professions libérales :

- L'exclusion des employeurs libéraux de la concertation sur l'ANI « sécurisation de l'emploi » dans les entreprises,
- La tentative d'éviction des professionnels libéraux des mandats parlementaires lors du débat sur la loi de moralisation de la vie publique,
- L'exclusion des employeurs libéraux de la concertation sur la réforme des retraites, alors que l'UNAPL avait déposé 17 propositions lors de la Commission Moreau,
- La marginalisation des employeurs libéraux de la concertation sur la formation professionnelle,
- La relégation des employeurs libéraux aux sous-sols de la représentativité patronale nationale et interprofessionnelle,
- Le maintien de mesures fiscales discriminatoires pour les petites entreprises libérales en BNC tandis que le gouvernement renonce à taxer les plus grosses en annulant la taxation des excédents bruts d'exploitation.

A cela s'ajoutait un ministre de tutelle, le ministre de l'Economie et des Finances, qui n'avait pas seulement pris la peine de s'intéresser au sort des professions libérales et de rencontrer leurs représentants.

Après le lancement d'une pétition en ligne qui a recueilli quelque 20 000 signatures et autant de pétitions « papier » signées par des clients des cabinets libéraux, auxquelles s'ajoutent les 4 500 courriers de protestation adressés à chacun des députés et sénateurs, l'action de l'UNAPL a rassemblé près de **45 000 signatures**.

Cette forte mobilisation témoigne du niveau de l'exaspération des professionnels libéraux face à un gouvernement qui les discrimine.





**LES ASPHYXIÉS
RETOURNENT AU GOUVERNEMENT
SES CADEAUX TOXIQUES**

DES PREMIÈRES AVANCÉES ENCORE INSUFFISANTES

Depuis le début du mouvement des « Asphyxiés » les lignes ont commencé à bouger, mais il reste encore du chemin à parcourir.

Une rencontre avec le ministre de tutelle

Tout d'abord, le ministre de tutelle des professions libérales, le ministre de l'Economie et des Finances, s'est enfin décidé à recevoir l'UNAPL. Si cette rencontre n'a pas été décisive, elle aura, au moins, permis de rappeler au ministre, que le secteur des professions libérales est un secteur économique à part entière et que les dossiers qui l'intéressent ne doivent pas être négligés ou relégués au second rang.

Une victoire sur le gouvernement avec l'annulation par le Conseil Constitutionnel de la sur-taxation des professionnels libéraux en BNC

L'UNAPL a obtenu une victoire avec la décision du Conseil constitutionnel qui a censuré le 29 décembre la mesure de discrimination fiscale voulue et soutenue par le gouvernement concernant les professionnels libéraux en BNC pour la CFE.

L'article 76 de loi de finances pour 2014 sur la CFE, qui a été censuré, ouvrait la possibilité aux collectivités locales de prévoir un barème deux fois plus élevé pour les contribuables en BNC. Le Conseil Constitutionnel a jugé qu'il s'agit là d'une « rupture caractérisée de l'égalité devant les charges publiques » et retenu l'argument mis en avant depuis plusieurs semaines par l'UNAPL, et que le gouvernement n'a pas voulu entendre.

Ainsi, la disposition inique qui consistait à instaurer une imposition plus importante au titre de la CFE pour les professionnels libéraux, uniquement parce qu'ils sont des professionnels libéraux en BNC a été supprimée.

Cette décision renforce et protège désormais les professionnels libéraux en BNC qui sont bien des contribuables et des entreprises comme les autres. Au moment où s'ouvre le chantier de la réforme fiscale, elle est d'autant plus stratégique et devrait permettre de dissuader le gouvernement de transférer de la fiscalité ou des cotisations sociales supplémentaires aux professionnels libéraux. En tout cas l'UNAPL y veillera !





LES ASPHYXIÉS RETOURNENT AU GOUVERNEMENT SES CADEAUX TOXIQUES

Le gouvernement poursuit sa logique

Pour autant, le gouvernement n'a adressé aucun signal positif en direction des professionnels libéraux.

Pire, la fin de l'année a été marquée par de nouveaux « cadeaux » de la part du gouvernement :

- la publication au Journal Officiel de la loi de Réforme des retraites, qui acte la nationalisation de la retraite des professionnels libéraux,
- l'élaboration sans aucune concertation d'un projet de loi sur la représentativité patronale qui vise à satelliser les entreprises libérales et à les exclure du dialogue social pour figer la situation actuelle,
- l'élaboration sans aucune concertation d'un projet de loi sur la formation professionnelle qui impose des conditions irréalistes aux TPE libérales.

Des cadeaux de ce type, l'UNAPL dit « non, merci ! ».

C'est pourquoi l'UNAPL a décidé de retourner au gouvernement ses cadeaux toxiques.





**LES ASPHYXIÉS
RETOURNENT AU GOUVERNEMENT
SES CADEAUX TOXIQUES**

LES ASPHYXIÉS RETOURNENT AU GOUVERNEMENT SES CADEAUX TOXIQUES

L'UNAPL a décidé de faire savoir au gouvernement qu'elle restait mobilisée et que le mouvement des Asphyxiés lancé en décembre se poursuivra tant qu'aucune avancée positive ne sera enregistrée.

Dans cet esprit l'UNAPL est mobilisée sur tout le territoire, via ses structures départementales et régionales, pour, dans les prochains jours, retourner symboliquement au gouvernement ses cadeaux toxiques de la fin d'année. Les cadeaux toxiques ont été matérialisés sous la forme de paquets cadeaux qui vont être déposés dans les préfetures.

L'UNAPL nationale pour sa part, remettra les paquets en retour à Matignon, et dans les ministères concernés.

Au-delà du symbole, le message des professions libérales est clair et simple : elles ne veulent pas de cadeaux, encore moins s'ils sont toxiques. Elles attendent de ce gouvernement qu'il les considère comme des partenaires de la vie économique et des acteurs du dialogue social à part entière. Elles attendent d'être reconnues et soutenues car elles représentent plus d'1 entreprise sur 4 dans notre pays.

Les revendications des Asphyxiés

- obtenir un changement d'attitude de la part du gouvernement. Les professions libérales réclament tout d'abord d'être considérées et respectées,
- obtenir le retour de l'équité avec les autres entreprises que ce soit dans le cadre fiscal ou de la représentativité patronale. Les professions libérales sont employeurs et cela justifie qu'elles participent de plein exercice au dialogue social, qui ne doit pas être réservé à certains, dans le cadre de la réforme de la représentativité patronale,
- obtenir un aménagement de la loi de réforme des retraites en participant à la rédaction des décrets.

Enfin, plus largement, l'UNAPL demande au gouvernement d'ouvrir une négociation permanente et réelle, et qu'il prenne en compte le cas particulier des TPE libérales qui sont un atout formidable pour le retour de la croissance dans notre pays car les emplois et l'activité qu'elles développent, contrairement à d'autres, ne sont pas délocalisables.





LES ASPHYXIÉS RETOURNENT AU GOUVERNEMENT SES CADEAUX TOXIQUES

59 SYNDICATS MOBILISÉS DANS LA CAMPAGNE DES ASPHYXIÉS

Les **59 syndicats adhérents de l'UNAPL** relaient la campagne des Asphyxiés auprès de leurs adhérents. Ils ont habillé leurs sites respectifs aux couleurs du mouvement de protestation et y ont diffusé la pétition ainsi que le kit de protestation.

SANTÉ

(AFDN)	ASSOCIATION FRANCAISE DES DIETETICIENS-NUTRITIONNISTES
(CNSD)	CONFEDERATION NATIONALE DES SYNDICATS DENTAIRE
(CSMF)	CONFEDERATION DES SYNDICATS MEDICAUX FRANCAIS
(FFAMCE)	FEDERATION FRANCAISE DES ASSOCIATIONS DE MEDECINS CONSEILS EXPERTS
(FFMKR)	FEDERATION FRANCAISE DES MASSEURS-KINESITHERAPEUTES
(FNI)	FEDERATION NATIONALE DES INFIRMIERS
(FNO)	FEDERATION NATIONALE DES ORTHOPHONISTES
(FNP)	FEDERATION NATIONALE DES PODOLOGUES
(FSPF)	FEDERATION DES SYNDICATS PHARMACEUTIQUES DE FRANCE
(ONSIL)	ORGANISATION NATIONALE DES SYNDICATS D'INFIRMIERS LIBERAUX
(ONSSF)	ORGANISATION NATIONALE DES SYNDICATS DE SAGE-FEMMES
(SDB)	SYNDICAT DES BIOLOGISTES
(SFGD)	SYNDICAT DES FEMMES CHIRURGIENS-DENTISTES
(SML)	SYNDICAT DES MEDECINS LIBERAUX
(SNAO)	SYNDICAT NATIONAL AUTONOME DES ORTHOPTISTES
(SNMKR)	SYNDICAT NATIONAL DES MASSEURS-KINESITHERAPEUTES
(SNVEL)	SYNDICAT NATIONAL DES VETERINAIRES D'EXERCICE LIBERAL
(UJCD)	UNION DES JEUNES CHIRURGIENS-DENTISTES
(UNPF)	UNION NATIONALE DES PHARMACIES DE FRANCE
(UNSSF)	UNION NATIONALE DES SYNDICATS DE SAGE-FEMMES FRANCAISES

DROIT

(ACE)	ASSOCIATION FRANCAISE DES AVOCATS CONSEILS D'ENTREPRISES
(ACPI)	ASSOCIATION NATIONALE DES CONSEILS EN PROPRIETE INDUSTRIELLE
(AJA)	ASSOCIATION NATIONALE DES JEUNES AVOUES
(ANGTC)	ASSOCIATION NATIONALE DES GREFFIERS DES TRIBUNAUX DE COMMERCE
(ASPAJ)	ASSOCIATION SYNDICALE PROFESSIONNELLE D'ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES
(CNA)	CONFEDERATION NATIONALE DES AVOCATS
(CNCPJ)	CHAMBRE NATIONALE DES COMMISSAIRES-PRISEURS
(FNUJA)	FEDERATION NATIONALE DES UNIONS DE JEUNES AVOCATS

(IFPPC)	INSTITUT FRANCAIS DES PRATICIENS DE PROCEDURES COLLECTIVES
(SAF)	SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE
(SNN)	SYNDICAT NATIONAL DES NOTAIRES
(UNHJ)	UNION NATIONALE DES HUISSIERS DE JUSTICE

TECHNIQUES ET CADRE DE VIE

(AFC)	ASSOCIATION FRANCAISE DE CHIROPRACTIQUE
(AFSC)	ASSOCIATION FRANCAISE DES STENOTYPISTES DE CONFERENCES
(AGEA)	FEDERATION NATIONALE DES SYNDICATS D'AGENTS GENERAUX D'ASSURANCES
(AICLF)	ASSOCIATION DES INTERPRETES DE CONFERENCES LIBERAUX DE FRANCE
(ANEA)	ALLIANCE NATIONALE DES EXPERTS EN AUTOMOBILE
(CCEF)	COMPAGNIE DES CONSEILS ET EXPERTS FINANCIERS
(CINOV)	FEDERATION DES SYNDICATS DES METIERS DE LA PRESTATION INTELLECTUELLE DU CONSEIL, DE L'INGENIERIE ET DU NUMERIQUE
(CNCEF)	CHAMBRE NATIONALE DES CONSEILLERS ET EXPERTS-FINANCIERS
CNCIF	(CHAMBRE NATIONALE DES CONSEILLERS EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS
(CNDEP)	CONFEDERATION NATIONALE DES DETECTIVES ET ENQUETEURS PROFESSIONNELS
(CNIE)	COMPAGNIE NATIONALE DES INGENIEURS-EXPERTS
(CSFC)	CHAMBRE SYNDICALE DES FORMATEURS CONSULTANTS
(ECF)	EXPERTS-COMPTABLES DE FRANCE
(FFCR)	FEDERATION DES CONSERVATEURS RESTAURATEURS
(FNAC)	FEDERATION NATIONALE DES AGENTS COMMERCIAUX ET MANDATAIRES
(FNEP)	FEDERATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE
(IFEC)	INSTITUT FRANCAIS DES EXPERTS-COMPTABLES ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
(PSY'G)	GROUPEMENT SYNDICAL DES PRATICIENS DE LA PSYCHOLOGIE
(SFDO)	SYNDICAT FRANÇAIS DES OSTEOPATHES
(SFT)	SOCIETE FRANÇAISE DES TRADUCTEURS
(SGPF)	SYNDICAT DES GRAPHOLOGUES PROFESSIONNELS DE FRANCE
(SNGC)	SYNDICAT NATIONAL DES GUIDES CONFERENCIERS
(SNP)	SYNDICAT NATIONAL DES PSYCHOLOGUES
(SPEL)	SYNDICAT DES PSYCHOLOGUES EN EXERCICE LIBERAL
(UNGE)	UNION NATIONALE DES GEOMETRES-EXPERTS
(UNSA)	UNION NATIONALE DES SYNDICATS FRANCAIS D'ARCHITECTES
(UNTEC)	UNION NATIONALE DES ECONOMISTES DE LA CONSTRUCTION





**LES ASPHYXIÉS
RETOURNENT AU GOUVERNEMENT
SES CADEAUX TOXIQUES**

ANNEXES



**Retraite nationalisée
Exclusion du dialogue social
L'UNAPL dit non merci !**





LETTRE AUX PARLEMENTAIRES



Professions libérales,
les métiers de la vie **EN DANGER**

professionnsliberalesendanger.org

Lettre adressée à tous les députés et sénateurs

Madame, Monsieur,

Les professionnels libéraux soignent, défendent et conseillent 5 millions de personnes chaque jour.

Ils sont présents sur tout le territoire et représentent plus d'1 entreprise sur 4 dans ce pays, essentiellement des TPE qui emploient 2 millions d'actifs dont 1 million de salariés. Il s'agit d'emplois de proximité non délocalisables.

Aujourd'hui ces entreprises sont asphyxiées par le gouvernement qui les ignore tout en leur imposant des mesures discriminatoires et injustes !

Depuis des mois nous assistons à :

- L'asphyxie fiscale, avec un matraquage fiscal insupportable et la sur-taxation arbitraire de 40% des professionnels en BNC pour la CFE !
- L'asphyxie de la retraite, avec une nationalisation du système de retraite des professionnels libéraux pour que l'Etat puisse ponctionner les provisions qu'ils ont faites pour assurer le départ à la retraite des générations issues du baby-boom et garantir la solidarité intergénérationnelle, alors qu'ils reversent déjà 30 % de leurs cotisations à la compensation nationale !
- L'asphyxie du dialogue social, avec une marginalisation des entreprises libérales. Le gouvernement qui n'écoute que les grandes entreprises du CAC 40 veut imposer aux TPE des contraintes démesurées et mortifères !

Certaines de ces mesures ont été discutées à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Nous refusons de voir disparaître les entreprises libérales car les métiers qu'elles exercent, dans les secteurs de la santé, du droit, du conseil ou de la construction, sont les métiers de la vie, essentiels à tous.

Si rien n'est fait, ils disparaîtront, écrasés par le poids des charges et des mesures économiques inadaptées qui leur sont imposées. Des emplois de proximité, que rien ne remplacera, seront détruits. Et cela nous ne le voulons pas.

Le gouvernement doit agir en direction des entreprises libérales avant qu'il ne soit trop tard.

Nous souhaitons que vous nous aidiez à le lui faire savoir et que vous le décidiez à changer sa politique.

Avec l'UNAPL, nous comptons sur votre action personnelle.

Par avance merci

PRÉNOM :

NOM :

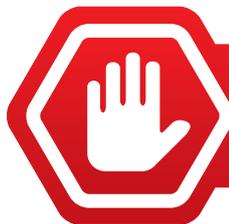
ADRESSE MAIL :

CODE POSTAL :





MODE D'EMPLOI



**Professions libérales,
les métiers de la vie EN DANGER**

MOBILISATION MODE D'EMPLOI

Cela fait des mois que le gouvernement s'acharne sur les professions libérales et que peu à peu il les asphyxie ! Depuis des mois nous assistons à :

- **L'asphyxie fiscale**, avec un matraquage fiscal insupportable et la sur-taxation arbitraire de 40% des professionnels en BNC pour la CFE !
- **L'asphyxie de la retraite**, avec une nationalisation de notre système de retraite pour que l'Etat puisse ponctionner nos réserves, comme si les 30 % de nos cotisations reversées à la compensation nationale ne suffisaient pas !
- **L'asphyxie du dialogue social**, avec une marginalisation des entreprises libérales alors qu'elles représentent près de 27% des entreprises et 2 millions d'emplois. Le gouvernement qui n'écoute que les grandes entreprises du CAC 40 veut nous imposer les mêmes contraintes démesurées qui tuent nos entreprises, qui sont essentiellement des TPE !

BRISEZ LE SILENCE !

**MOBILISEZ-VOUS POUR ÉVITER L'ASPHYXIE
DES PROFESSIONS LIBÉRALES !**

**L'UNAPL LANCE UNE GRANDE PÉTITION NATIONALE
POUR SAUVER LES ENTREPRISES LIBÉRALES**

- 1 **Munissez-vous de votre Kit de protestation** : il est disponible en téléchargement sur le site de l'UNAPL www.unapl.fr. Vous y trouverez une affiche en différents formats (A5, A4 et A3) à fixer dans votre salle d'attente et/ou sur votre vitrine, ainsi qu'un modèle de pétition à dupliquer et à faire signer. Vous trouverez dans ce numéro de l'Entreprise libérale un modèle d'affiche et un modèle de la pétition à détacher ci-contre et à dupliquer.
- 2 **Signez et faites signer cette pétition par vos confrères, vos salariés et vos clients**. Cette pétition est à signer en ligne sur le site www.professionsliberalesendanger.org. Vous pouvez aussi la faire signer directement à partir d'un Smartphone en flashant le code prévu à cet effet et qui figure en bas de la pétition. Si vous optez pour la pétition papier, pensez à l'imprimer et à déposer des piles dans votre salle d'attente avec une urne pour recueillir les pétitions signées. Vous pouvez aussi demander à vos salariés de faire signer systématiquement la pétition lors de l'accueil de chacun de vos clients. Surtout, merci de renvoyer vos pétitions à la fin de chaque semaine, au siège national de l'UNAPL 46, bd de Latour-Maubourg - 75007 PARIS, afin que nous puissions les comptabiliser.
- 3 **Faites connaître votre mécontentement aux députés et sénateurs**, en vous rendant sur le site de l'UNAPL www.unapl.fr ou sur www.professionsliberalesendanger.org. En un seul clic vous pourrez faire partir une lettre à tous les parlementaires de tous les bords politiques.
- 4 **Faites du buzz** ! Le buzz c'est important pour se faire entendre ! Avec votre compte Facebook, rejoignez la page Facebook des Professions Libérales en danger, inscrivez-vous ! Likez  pour dire que vous soutenez le mouvement, et faites part de votre ras le bol ! Avec votre compte tweeter, tweetez pour dire que vous soutenez le mouvement de l'UNAPL et retweetez les tweets du compte [#ProfLibENDANGER](https://twitter.com/ProfLibENDANGER) et du compte [#unapl](https://twitter.com/unapl)

Sylvie Fontlupt, Communication



REJOIGNEZ-NOUS SUR



www.professionsliberalesendanger.org

unapl
UNION NATIONALE
DES PROFESSIONS LIBÉRALES





PÉTITION



**Professions libérales,
les métiers de la vie EN DANGER**

unapl
UNION NATIONALE
DES PROFESSIONS LIBÉRALES

www.professionsliberalesendanger.org



AUJOURD'HUI, LES PROFESSIONS LIBÉRALES, LES MÉTIERS DE LA VIE

- soignent, défendent et conseillent 5 millions de personnes chaque jour
- sont présentes sur tous les territoires et tout **près de chez vous**
- sont les garantes de **vos libertés de choix**
- représentent **1 entreprise sur 4 en France**
- représentent **2 millions d'emplois non délocalisables**.



MAIS DEMAIN QUE SE PASSERA-T-IL SI LES PROFESSIONS LIBÉRALES VENAIENT À DISPARAÎTRE ?

- vous serez contraints de vous remettre à des organismes d'Etat pour vos soins
- vous ne trouverez plus de défenseurs ni de conseils indépendants
- vous devrez faire des kilomètres pour rencontrer un professionnel
- les entreprises et les emplois de proximité seront détruits



LES PROFESSIONS LIBÉRALES, LES MÉTIERS DE LA VIE, SONT EN DANGER !

Maltraitées par le gouvernement qui les étouffe sous le poids d'une fiscalité injuste ; qui veut ponctionner leurs retraites et les mettre à l'écart du dialogue social, **elles sont asphyxiées !**

MOBILISEZ-VOUS POUR SAUVER LES MÉTIERS DE LA VIE !

C'est-à-dire

- Sauvez ceux qui vous soignent, vous défendent et vous conseillent
- Sauvez des entreprises et des emplois locaux
- Sauvez des services essentiels de proximité

Signez la pétition : "Les métiers de la vie, moi j'y tiens"

LES MÉTIERS DE LA VIE, MOI, J'Y TIENS *Je signe la pétition !*

Je soutiens l'action de protestation de l'UNAPL contre l'asphyxie des professions libérales.

NOM : PRÉNOM :

PROFESSION : VILLE :

MAIL : SIGNATURE :



REJOIGNEZ-NOUS SUR  
unapl.fr

Sylvie Fontlupt Communication





**Professions libérales,
les métiers de la vie
EN DANGER**



professionsliberalesendanger.org



unapl.fr